

Commentaires de la Suisse en vue de l'élaboration du nouvel agenda pour la paix Janvier 2022

Introduction et commentaires généraux

La Suisse soutient l'idée d'un « nouvel agenda pour la paix » comme l'un des éléments clés de « Notre programme commun ». La Suisse soutient la promotion de la paix, la prévention des conflits et le respect d'un ordre international fondé sur des règles, en mettant l'accent sur le droit international humanitaire, et en plaçant les femmes et les filles au centre de la politique de sécurité.

La Suisse est disposée à contribuer de façon substantielle à la concrétisation d'éléments pour le nouvel agenda pour la paix, y compris par une consultation de la société civile et les organisations, notamment, présentes à Genève en 2023, et qu'en tant que membre élu au Conseil de sécurité en 2023-2024.

La Genève internationale, en tant que siège de diverses organisations internationales et centre de numérisation et de diplomatie scientifique, peut apporter une contribution précieuse à cet égard.

En ce qui concerne les thématiques proposées, la Suisse aimerait à ce stade se limiter à mentionner quelques éléments clés qui méritent d'être reflétés de manière substantielle dans le nouvel agenda:

Réduire les risques stratégiques

- Souligner que les risques liés aux armes de destruction massive n'ont pas disparu et mettre l'accent sur la réduction des risques nucléaires et stratégiques, notamment en renforçant le tabou nucléaire par le biais de déclarations et de mesures pratiques visant à prévenir l'escalade ou à gérer les crises.
- Souligner que les technologies émergentes dans les domaines tels que la cybernétique, l'espace extra-atmosphérique, l'intelligence artificielle et le machine learning, ainsi que leurs applications, progressent à un rythme rapide, et que nombre d'entre elles ont des implications militaires et stratégiques potentielles ainsi qu'un impact sur la stabilité. Souligner également la nécessité de mieux comprendre et anticiper les implications de ces développements pour les générations futures, ainsi que pour le système multilatéral, et de mettre en forme les processus et les institutions afin de développer les normes et les instruments nécessaires pour prévenir les impacts négatifs.
- Souligner que nous nous attendons à ce que les risques liés au changement climatique augmentent, non seulement en ce qui concerne la nature des conflits futurs, mais aussi en ce qui concerne la durabilité des opérations de paix. Les effets néfastes du changement climatique continueront d'affecter les plus vulnérables, d'influencer l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés, aggravant ainsi la fragilité existante et/ou entravant les efforts actuels de consolidation de la paix.
- Renforcer la prospective internationale et les capacités d'identification des nouveaux risques qui pèsent sur la paix et la sécurité et les moyens de s'y adapter
 - Utiliser les données, y compris les données désagrégées par le sexe et d'autres indicateurs, et les connaissances scientifiques pour mieux anticiper des risques de violence et lier ces capacités d'anticipation à des mécanismes de réponse rapide.
 - Identification des risques, qui ont évolué depuis les années 90 de guerres interétatiques aux conflits armés intra-étatiques avec une prolifération de groupes armés, pour se diversifier pendant les dernières années avec des formes hybrides et à nouveau interétatiques, et des nouvelles menaces liées à l'extension à différents domaines (l'espace extra-atmosphérique, les

- pôles, la santé, les espaces virtuels ou le changement climatique), tout en tenant compte de la dimension genre dans chacune de ces domaines.
- Reconfirmer la centralité du respect du droit international et en particulier le Droit International Humanitaire pour la réduction de tous les risques, notamment les risques stratégiques, d'atrocités ou de violence contre la population civile.

Investir dans la prévention et la consolidation de la paix

- a) Renforcer l'architecture de la paix onusienne et l'action des états membres
 - Promouvoir une coopération plus étroite avec les autres piliers du système onusien (Conseil de sécurité, ECOSOC, CCP et Conseil des droits de l'homme).
 - Confirmer la centralité des trois piliers de l'action onusienne et en particulier des droits de l'homme en tant que base pour la prévention de conflits à travers une gouvernance nationale juste et inclusive.
 - Responsabiliser les états membres dans leurs efforts de prévention de violence sur la base de l'état de droit et de la participation. Analyser les outils à disposition pour rendre cette responsabilité plus tangible et réelle.
 - Souligner l'importance d'une approche intégrée (« *triple nexus* »), y compris par le partenariat avec la Banque mondiale et d'autres institutions monétaires ainsi qu'avec le secteur privé.
 - Développer une approche aux armes classiques qui s'intègre plus systématiquement aux efforts de prévention. Une telle approche s'avère nécessaire en vue d'une réduction efficace de la violence et d'une paix pérenne.
 - Renforcer les comportements responsables dans l'espace à travers l'adoption de normes et de mesures de transparence et de confiance (transparency and confidence building measures).

b) Financement de la promotion de la paix

Continuer les efforts afin d'assurer un financement durable, suffisant et prévisible pour la prévention, le maintien et la consolidation de la paix, en se basant sur les trois pistes : (i) contributions volontaires, (ii) contributions obligatoires et (iii) financements innovateurs y compris par les partenariats avec le secteur privé et les institutions financières internationales. Dans ce contexte, poursuivre une stratégie de croissance (appropriée) du *Peacebuilding Fund* et consolider les canaux de financement de la promotion de la paix.

> Appuyer la prévention régionale et nationale

> Placer les femmes et les filles au cœur des politiques de sécurité

- Avancer la mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité dans son entièreté.
- Systématiser les analyses de conflits tenant compte du genre.
- Renforcer le leadership et la participation pleine, égale et significative des femmes.
- Respect et promotion des droits des femmes.

Opérations de maintien de la paix

- Mener une discussion de fonds concernant les opérations de maintien de la paix en vue d'identifier les priorités pour les différentes composantes des missions et les équipes de pays, d'assurer les capacités requises pour atteindre ces priorités et de développer les échelons à atteindre pour évoluer les missions par rapport aux nécessités locales.
- Combattre le déficit de financement qui survient lorsque de grandes opérations de maintien de la paix se retirent d'un pays. Notamment en s'assurant que les agences, les fonds et les programmes ainsi que les institutions financières internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International) soient sensibilisées à l'importance d'une programmation et d'un financement sensibles aux conflits.